

Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann: («We made it!»)

18.12.2018

D'un coup d'oeil

Le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann a signé l'accord de libre-échange entre les États membres de l'AELE et l'Indonésie. Celui-ci supprime de nombreux obstacles au commerce pour les entreprises suisses.

L'Indonésie est déjà l'un des principaux partenaires commerciaux de la Suisse en Asie du sud-est. En 2018, les entreprises implantées en Suisse ont exporté des produits pour 473 millions de francs, tandis que les importations suisses en provenance d'Indonésie représentent 393 millions de francs. La Suisse est le douzième investisseur étranger en Indonésie, avec près des 7 milliards de francs d'investissements. Ces chiffres pourraient très bientôt prendre l'ascenseur: le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann a en effet signé l'accord de libre-échange entre les États membres de l'AELE et l'Indonésie, à Jakarta. «We made it», a-t-il twitté lors des festivités, auxquelles ont participé également Heinz Karrer et Matthias Leuenberger, président et vice-président d'economiesuisse. L'accord prévoit de nombreuses facilitations pour les échanges avec l'Indonésie, un marché qui va croître pour devenir la quatrième économie mondiale en 2050 selon les experts.

MEILLEURE PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

D'après des informations de l'Administration fédérale ([ici](#)), l'accord supprimera les droits de douane sur 98% des exportations actuelles à moyen terme. Il prévoit également des facilitations pour le commerce des services et les investissements. Pour les entreprises suisses, innovantes, il est particulièrement important que l'accord et les réglementations ad hoc renforcent la protection de la propriété intellectuelle en Indonésie. La Suisse a aussi fait des concessions pour l'un des premiers produits d'exportation indonésien: l'huile de palme. Ces concessions sont toutefois liées à des conditions en matière de développement durable et ne menacent pas la production suisse d'huile de palme.

UN AVANTAGE COMPETITIF DE TAILLE

Il s'agit maintenant de ratifier l'accord au plus vite. La Suisse espère le faire en 2020 au plus tard. Alors les entreprises suisses bénéficieront d'avantages concurrentiels de taille par rapport à la concurrence de l'UE ou des États-Unis, car ces blocs ne disposent pas d'un accès préférentiel au marché indonésien et à ses 260 millions d'habitants. **economiesuisse** partage la joie du conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann.